

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UNE RÉOLUTION

PRENEZ AVIS que le conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest a adopté la résolution suivante lors de sa séance extraordinaire du 23 août 2017 :

ADOPTION, EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE, D'UNE RÉOLUTION AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UNE USINE DE TRAITEMENT SUR LA RUE FERNAND-SÉGUIN (LOT 5 833 314 DU CADASTRE DU QUÉBEC) DANS LE PARC D'ENTREPRISES DE LA POINTE-SAINT-CHARLES

Suivant l'article 133 de la Charte de la Ville de Montréal, le certificat de conformité de cette résolution au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal a été émis et délivré par le greffier de la Ville de Montréal le 17 novembre 2017. Cette résolution est, par conséquent, entrée en vigueur à cette date.

Cette résolution est en vigueur et est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Montréal, le 23 novembre 2017

Daphné Claude
Secrétaire d'arrondissement substitut